



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : LISTE DE BIENS A REFORMER

DÉCISION N° DM-25-380

EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes est propriétaire d'un certain nombre de véhicules, engins roulants, matériels divers et mobiliers, qu'elle acquiert au fil des ans afin de permettre aux différents services techniques et administratifs d'exercer leurs activités

CONSIDÉRANT que la Ville de Vincennes met en œuvre une politique de renouvellement de son mobilier, matériel ou véhicules en raison de leur âge, de leur état de vétusté ou lorsqu'ils deviennent économiquement irréparables ;

CONSIDÉRANT que cette gestion vise à réduire les coûts d'entretien et à assurer la sécurité des agents ;

CONSIDÉRANT que ces différents matériels, véhicules, mobiliers, sont alors retirés du parc actif de la ville et réformés ;

CONSIDÉRANT que ces biens sont ensuite vendus par le biais de la plateforme gratuite des ventes aux domaines gérée par la DGFIP :

D É C I D E

DE REFORMER les biens vendus lors des ventes aux domaines réalisées entre janvier et novembre 2025 listés ci-dessous :

- Un lot de 23 bornes wifi CISCO MERAKI
- Un lot de 87 switch informatiques
- Un lot de 22 serveurs informatiques DELL
- Un lot de 9 baies de stockage
- Un lot de 19 photocopieurs CANON
- Un lot de 17 photocopieurs multifonction A3
- Un lot de 18 photocopieurs HP
- Un lot de 20 imprimantes A4
- Un lot de 24 écrans d'ordinateurs
- Un lot de 29 unités centrales DELL
- Un lot de 53 unités centrales LENOVO
- Un lot de 15 chaises enfants
- Un lot de 10 couchettes sur pieds
- Un lot de 3 lits hauts en plastique
- Un lot de 2 moniteurs de surveillance
- Un stérilisateur Beaba

CES BIENS ont été vendus pour la somme globale de 4 950 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20251113-lmc1H13629H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/11/2025
Date de Publication : 13/11/2025